

Art. 4. — L'ordre du festival et du tir à la cible sera déterminé ultérieurement et sera communiqué aux sociétés et corps participants. Cet ordre ne pourra sous aucun prétexte être interverti, sous peine de perdre tous droits aux médailles, au tirage des primes ou au tir à la cible.

Art. 5. — A midi et demi très-précis, tous les corps devront être assemblés au boulevard de Paris, et placés suivant leur numéro d'ordre, pour y être passés en revue par les autorités municipales.

Art. 6. — Après la revue, le cortège défiler par les rues qui seront indiquées ultérieurement par la Commission.

Art. 7. — Tous les corps de musiques, fanfares et orchestres, ainsi que tous les corps armés devront prendre part au défilé.

Art. 8. A. Les musiques d'harmonie seront divisées en trois catégories: la première division comprendra toutes les musiques ayant obtenu un premier prix, en division supérieure ou en première division; la deuxième division comprendra toutes les musiques appartenant à des villes ayant une population de 8,000 habitants et au-dessus, ou ayant obtenu un premier ou un second prix en seconde division; la troisième division comprendra toutes les musiques appartenant à des villes ou communes ayant une population inférieure à 8,000 habitants.

B. Les fanfares seront divisées en deux catégories: la première division comprendra les sociétés ayant obtenu un premier ou un second prix en première division, ou un premier prix en seconde division; la deuxième division se composera de toutes les sociétés de villes ou communes n'ayant pas obtenu au concours les prix mentionnés au paragraphe précédent.

C. Pour avoir le droit de participer aux concours, les sociétés chorales devront être composées d'au moins 20 exécutants.

D. Les sociétés chorales seront divisées en deux catégories: la première division comprendra toutes les sociétés ayant obtenu un premier ou un second prix en première division, ou un premier prix en seconde division; la deuxième division se composera de toutes les sociétés de villes ou communes n'ayant pas obtenu au concours les prix mentionnés au paragraphe précédent.

E. Pour avoir le droit de participer aux concours, les sociétés chorales devront être composées d'au moins 20 exécutants.

F. Les sociétés chorales devront remettre, avant de prendre part au festival, la liste des membres de leur société, légalisée par le Maire de la localité.

Art. 9. — Aussitôt que le défilé terminé, le festival commencera sur des estrades élevées sur différentes places ou des kiosques seront installés par les délégués de la Commission. Il sera ouvert sur chacune d'elles par les différents musiques et fanfares de la ville. Les sociétés chorales chanteront dans des locaux réservés à cet effet.

G. Les musiques, fanfares ou orchestres, exécuteront deux morceaux.

H. Les musiques d'harmonie et les fanfares de la première division devront exécuter chacune un morceau à leur choix.

I. Les musiques d'harmonie et les fanfares de la deuxième division devront exécuter chacune un morceau à leur choix.

J. Outre les médailles commémoratives dont il est parlé d'autre part, les primes seront, à répartir par la voie du sort, seront attribués aux Sociétés et Sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix.

K. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 francs.

L. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 200 francs.

M. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 100 francs.

N. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 50 francs.

O. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 25 francs.

P. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 12 francs.

Q. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 6 francs.

R. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 francs.

S. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 franc.

T. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 50 centimes.

U. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 25 centimes.

V. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 12 centimes.

W. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 6 centimes.

X. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 centimes.

Y. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 centime.

Z. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 50 millimes.

AA. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 25 millimes.

AB. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 12 millimes.

AC. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 6 millimes.

AD. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 millimes.

AE. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 millime.

AF. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 microgrammes.

AG. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 microgrammes.

AH. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 microgrammes.

AI. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 microgrammes.

AJ. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 microgrammes.

AK. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 microgrammes.

AL. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 microgrammes.

AM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 microgrammes.

AN. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 microgramme.

AO. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 nanogrammes.

AP. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 nanogrammes.

AQ. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 nanogrammes.

AR. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 nanogrammes.

AS. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 nanogrammes.

AT. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 nanogrammes.

AU. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 nanogrammes.

AV. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 nanogrammes.

AW. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 nanogramme.

AX. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 picogrammes.

AY. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 picogrammes.

AZ. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 picogrammes.

BA. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 picogrammes.

BB. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 picogrammes.

BC. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 picogrammes.

BD. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 picogrammes.

BE. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 picogrammes.

BF. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 picogramme.

BG. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 femtogrammes.

BH. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 femtogrammes.

BI. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 femtogrammes.

BJ. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 femtogrammes.

BJ. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 femtogrammes.

BK. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 femtogrammes.

BL. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 femtogrammes.

BM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 femtogrammes.

BN. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 femtogramme.

BO. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 attogrammes.

BP. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 attogrammes.

BQ. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 attogrammes.

BR. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 attogrammes.

BR. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 attogrammes.

BS. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 attogrammes.

BT. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 attogrammes.

BU. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 attogrammes.

BV. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 attogramme.

BW. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 zeptogrammes.

BX. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 zeptogrammes.

BY. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 zeptogrammes.

BZ. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 zeptogrammes.

CA. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 zeptogrammes.

CB. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 zeptogrammes.

CC. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 zeptogrammes.

CD. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 zeptogrammes.

CE. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 zeptogramme.

CF. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 yoctogrammes.

CG. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 yoctogrammes.

CG. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 yoctogrammes.

CH. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 yoctogrammes.

CH. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 yoctogrammes.

CI. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 yoctogrammes.

CI. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 yoctogrammes.

CK. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 yoctogrammes.

CL. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 yoctogramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 rontogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 rontogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 rontogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 rontogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 rontogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 rontogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 rontogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 rontogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 rontogramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 quintogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 quintogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 quintogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 quintogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 quintogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 quintogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 quintogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 quintogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 quintogramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 sextogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 sextogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 sextogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 sextogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 sextogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 sextogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 sextogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 sextogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 sextogramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 septogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 septogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 septogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 septogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 septogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 septogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 septogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 septogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 septogramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 octogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 octogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 octogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 octogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 octogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 octogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 octogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 octogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 octogramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 nonagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 nonagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 nonagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 nonagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 nonagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 nonagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 nonagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 nonagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 nonagramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 decagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 decagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 decagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 decagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 decagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 decagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 decagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 decagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 decagramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 hectogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 hectogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 hectogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 hectogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 hectogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 hectogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 hectogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 hectogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 hectogramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 kilogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 kilogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 kilogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 kilogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 kilogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 kilogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 kilogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 kilogrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 kilogramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 mégagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 mégagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 mégagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 mégagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 mégagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 mégagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 mégagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 mégagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 mégagramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 gigagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 gigagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 gigagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 gigagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 gigagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 gigagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 gigagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 gigagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 gigagramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 téragrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 téragrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 téragrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 téragrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 téragrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 téragrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 téragrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 téragrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 téragramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 pétagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 pétagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 pétagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 pétagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 pétagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 pétagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 pétagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 pétagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 pétagramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 exagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 exagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 exagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 exagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 exagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 exagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 exagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 exagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 exagramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 zettagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 zettagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 zettagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 zettagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 zettagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 zettagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 zettagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 zettagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 zettagramme.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 500 yottagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 250 yottagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 125 yottagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 62 yottagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 31 yottagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 15 yottagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 7 yottagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 3 yottagrammes.

CM. Les sociétés chorales qui auront obtenu les premiers prix de leur catégorie, recevront une somme de 1 yottagramme.

de tirer, son commandant le fera sortir de l'enceinte et passera l'inspection des armes en faisant sonner la baguette dans le canon.

Art. 24. — La valeur des prix à décerner est répartie comme suit:

1er Prix. 12 couvertes et une louche, argent fin, d'une valeur de 550 fr.

2e Prix. 10 couvertes et une louche, argent fin, d'une valeur de 400 fr.

3e Prix. 8 couvertes et une louche, argent fin, d'une valeur de 320 fr.

4e Prix. 6 couvertes et une louche, argent fin, d'une valeur de 240 fr.

5e Prix. Une montre en or, d'une valeur de 150 fr.

6e Prix. 3 couvertes, argent fin, d'une valeur de 120 fr.

7e Prix. Une louche, argent fin, d'une valeur de 70 fr.

8e Prix. 12 cuillères à café, argent fin, d'une valeur de 65 fr.

9e Prix. Une montre en argent, d'une valeur de 50 fr.

10e Prix. 6 cuillères à café, en argent, d'une valeur de 35 fr.

Des fusils seront à la disposition des Tireurs qui n'auraient pas les armes réglementaires, ainsi que les munitions.

NOTA. Une commission spéciale sera chargée d'examiner les fusils avant le Tir.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 25. — Toute musique accompagnant un détachement armé aura la faculté de participer exclusivement, soit au tir à la cible, soit au tirage des primes du festival.

Cette disposition s'applique également au chef.

Art. 26. — Tous les corps constitués militaires seront assimilés aux canonniers, gardes civiques, et sapeurs-pompiers.

Art. 27. — Aussitôt après le tirage des primes pour les musiques, ou le tir à la cible pour les compagnies armées, une commission réunie à la mairie proclamera les vainqueurs.

Art. 28. — Outre les primes à tirer au sort et les prix de cible, il sera décerné:

1° Une médaille en vermeil, comme prix de pompe, pour la société de musique et le corps armé réunis qui auront fait la plus brillante entrée;

2° Deux médailles en vermeil, l'une à la société de musique, l'autre à la compagnie armée, qui viendront du point le plus éloigné. La distance sera mesurée à vol d'oiseau;

3° Il sera décerné à chaque société séparément, musique, fanfare, orchestre et compagnie armée, une médaille en vermeil, commémorative de la fête.

Art. 29. — La distribution des prix et médailles sera faite au tir, le lundi 7 août, à deux heures, à l'Hôtel-de-Ville.

Art. 30. — Les sociétés de musique, ou les corps armés qui participeront, soit au festival, soit au tir à la cible, sont priés de vouloir bien remplir les tableaux ci-joints et de les envoyer au secrétaire de la mairie, le plus promptement possible.

Fait à Roubaix, le 15 mai 1876.

Vu et approuvé:

Le maire de Roubaix,

Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche,

C. DESCAT.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, le 20 juin 1876:

La commission du budget a tenu séance hier, de trois heures à six heures au palais Bourbon sous la présidence de M. Gambetta.

Elle a successivement entendu M. le garde des sceaux et M. le ministre des travaux publics, à propos du budget de leurs départements respectifs.

M. Dufaure a défendu les différents articles du budget des cultes.

Il a saisi cette occasion pour annoncer qu'il prendrait bientôt l'initiative de la présentation de divers projets de loi pour opérer dans la magistrature les diverses réformes réclamées par la commission.

M. Christophle a fait un exposé très intéressant de la situation générale des chemins de fer.

M. Wilson a défendu son amendement tendant à confier désormais l'exécution des voies ferrées à l'Etat; M. Christophle y a adhéré, dans une certaine mesure.

La commission du budget a persisté dans la suppression du traitement du secrétaire général.

Le journal la Tribune provoque un mouvement d'opinion publique pour l'adhésion à la proposition de M. Marcos, tendant à la mise en accusation des criminels du 2 décembre.

48 conseillers municipaux de la ville de Paris se sont constitués en « Comité provisoire d'initiative internationale pour étudier et réaliser les voies et moyens de la célébration en 1878 du centenaire de Voltaire et de Rousseau. »

La Chambre des députés reprend aujourd'hui des séances. Elle doit discuter le projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 120 millions. On signale comme devant prendre la parole MM. Martin Nadaud, Clémenceau, Ainau Targe et Léon Renault.

La Chambre aura également à se prononcer aujourd'hui, sur la prise en considération de la proposition tendant à rendre un député à nos colonies de la Guyane et du Sénégal, qui sont actuellement privées de toute représentation. Le ministre ne s'oppose pas à la proposition.

Les ouvriers délégués de Lyon à l'exposition de Philadelphie, partent jeudi prochain, pour être au Havre le 24, et s'embarquer le même jour.

Petite bourse du soir:

Emprunt	106.30
Turc	13.40
Egyptienne	212.30

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Paris, 19 juin, 7 h. 47, s.

La commission du budget a entendu M. Dufaure qui a défendu tous les crédits du budget relatifs aux culles, M. Dufaure s'est attaché à démontrer que

toute suppression de ces crédits était d'une inopportune politique.

M. Christophle a soutenu le maintien du secrétaire général du ministère des travaux publics.

Bruxelles, 19 juin. — Une réunion de notabilités libérales venues des principales villes du pays, a adopté la résolution suivante:

« Des meetings seront tenus sur tous les points du pays pour signer une pétition au roi, demandant la convocation des Chambres en session extraordinaire, pour vérifier les pouvoirs des élus du 13 juin et réviser la loi électorale. »

Constantinople, 16 juin. — On assure que l'officier circassien qui a assassiné les ministres par vengeance de sa dégradation est un ancien aide-camp du prince Lousouf Izzadin.

Les ministres ne sont pas d'accord sur la création d'une Assemblée nationale.

Le projet de constitution sera probablement indéfiniment ajourné.

Husseini Avai était particulièrement contraire à la constitution.

La Haye, 18 juin. — Le bruit court qu'à la suite du vote de la seconde Chambre sur la loi de milice, tous les ministres auraient mis leurs portefeuilles à la disposition du roi.

DERNIERE HEURE

Paris, 20 juin, midi 17 m.

Dans les cercles parlementaires, il est sérieusement question de la séparation des Chambres vers le 10 juillet. Elles reviendront en novembre voter le budget, car, il paraît impossible que les deux Chambres puissent voter le budget avant le 15 août. La Chambre des députés voterait avant son départ les articles du budget nécessaires à l'établissement des budgets départementaux.

Versailles, 20 juin, 3 h. soir.

L'Union républicaine a constitué son bureau et nommé M. Lepère, président; MM. Lussédet et Allain-Targé, vice-présidents.

A la Chambre, M. Turquet a lu le rapport sur l'élection de Mun à Pontivy. Le rapport conclut à l'invalidation.

Projet de Dentaire Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs. Edouard VERBRUGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges.

Roubaix, rue de l'Espérance, 6. Roubaix MAISON A PARIS 4, Boulevard Poissonnière.

NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas comprimer la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir des dents chancelantes. — Succès garanti.

COMMERCE

Avis divers

ANVERS, 19 juin.

Cafés. — Marché ferme et en hausse tendance; café St-Domingue est en hausse; on a traité environ 450 balles St-Domingue du Cap, disp., par Astronome, à 48 cents tel quel, commutation.

Céréales. — Froment calme et affaires limitées. On a traité une partie Pommeranie, disponible, à 28 3/8. Seigle sans affaires. Orges soutenus. Danube 19 à 19 1/2. Avoine de Russie demandée de 21 à 22 1/2 selon qualité.

Cotons. — Marché en hausse, on a traité Céphalonia à fl. 17 1/2, par 50 kil.

Essence. — de térébenthine. — On a traité l'essence d'Amérique fl. 13 1/2, par 50 kil.

Laines. — On a fait 583 balles laine de la Plata au point.

Papiers. — Marché en hausse. On a fait le papier à fr. 28 3/4, le courant du mois à 00 0/9 juillet, 00 août à 00, sept. 00, 3 derniers mois à 03, 4 de 0 à 31 1/2. On cote: Disponible fr. 28 3/4, juillet 00, août 29, septembre 30 1/2, oct. 31, 3 dern. mois 31 3/4, 4 de 31 1/2.

— On a fait aujourd'hui 400 balles riz pelés divers.

Saindoux. — Le marché du saindoux d'Amérique est sans variation avec ventes régulières en détail. Wilcox en détail fl. 32 1/2 à 32 3/4; à livrer fl. 32 1/4 à 32 1/2 par 50 kil.

Savons. — On a traité presque complètement sur place: long middles fl. 126 à 127; Buck, 138 à 140; short middles, livrable dans le courant de la semaine, fr. 132 à 133 par 100 kil.

Havre, 19 juin.

Deux heures. — La semaine s'ouvre avec des affaires assez suivies pour les cotons. Il s'est fait notamment, depuis samedi, un bloc de 300 b. Dhollerah fully good-fair, à livrer, à fr. 53 et plusieurs centaines de balles des Etats-Unis et d'Oman, disp. et à livrer. Les cours se maintiennent fermes, mais sans variation notable. Les très ordinaires New-Orléans nouveau valent fr. 76, et le même classement, en Géorgie, fr. 74.

Les cafés sont naturellement plus calmes, après les affaires assez importantes, notées ces jours-ci, les cours néanmoins restent fermes, surtout pour les Haïti. On a coté, ce matin, en trois lots, 736 s. Santos, de fr. 87 59 à 88 59 les 50 kil., ent.

Les cuirs salés lourds de la Plata se sont bien tenus, et la tendance semble aussi un peu meilleure pour quelques sortes légères que la baisse avait principalement atteintes. C'est ainsi que l'on vient de traiter: 500 Chicago salés verts, à fr. 42 des 50 kil.; 1,600 Pernambuco salés verts, à fr. 32, et 1,200 Lima salés verts, bœufs et vaches, à fr. 40.

Par contre, les laines restent lourdes; on a réalisé, ce matin, 68 B. M.-Vidéo, suint, à fr. 2 le kil.

Les cornes qui continuent d'être recherchées et bien tenues, ont eu la placement de 40,000 B.-A. vros, bœufs et vaches, à fr. 87 1/2 les 104 pièces, et de 32,000 Chiff dit. à fr. 4.

Pas d'affaires en bois de campêche. — Dans les autres bois de teinture, l'on n'a écoulé que 7 ton. rouge-Bahia, à fr. 90 les 50 kil.

Quatre heures. — Notre marché aux cotons se ferme en même position, avec une demande assez régulière pour la Havre, à livrer, à fr. 53 et à livrer, l'on a coté aujourd'hui: 110 B.-N.-Orléans, fully low-mid., sur Achantillois, à fr. 75; 21 B. G.-orgie, sur Echallillois, à fr. 61, et 300 B. Dhollerah fully-good-fair, emb. de juin et juillet, v. voliers, à fr. 55.

Les ventes notes, jusqu'à quatre heures vont, en somme, à 1,577 B., y compris: ces 431 B. à livrer; 724 B. de E. Union, disp., à divers prix, et 427 B. Oman, de fr. 52 à 60.

A terme, pas de mouvement, aujourd'hui.

Les laines ont encore trouvé preneur pour

48 B. E.-Ayres, suint, de fr. 1 à 1 67 1/2 le kilog.

Les saïdoux d'Amérique, à bouche, se raisonnent en hausse sur les avis favorables qui nous parviennent de N.-York. On vient d'obtenir en effet 1 fr. 70 des 50 kilog. pour 330 lots Wilcox, disponibles et à livrer.

Dans les bois d'ébénisterie, la consommation a pris, aujourd'hui, une soixantaine de fourches aujour Santo-Domingo, qu'elle a payés fr. 15 à 17 des 50 kil.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris.

du 19 juin. — 6 heures du soir

Belle de Colza	78 50	Id. juillet	80 50
Id. juillet	78 50	Id. août	80 50
Id. août	77 50	Id. septembre	80 50
Id. septembre	77 50	Id. octobre	80 50
Id. octobre	77 50	Id. novembre	80 50
Id. novembre	77 50	Id. décembre	80 50
Id. décembre	77 50	Id. janvier	80 50
Id. janvier	77 50	Id. février	